

Languedoc-Roussillon

Editorial

Olivier FERRANDIS

Directeur régional

Le vote du budget auquel se livrent en ce moment les collectivités locales n'aura jamais été aussi stratégique. Elles doivent en effet anticiper les effets de réformes majeures : le gel des dotations en provenance de l'Etat, la nouvelle donne fiscale sur fond de suppression de la taxe professionnelle, la réforme territoriale et très prochainement celle de la dépendance.

Ces mesures interviennent dans un contexte général marqué par la problématique des déficits publics et les effets de la crise économique qui place les collectivités en première ligne. Elles soulèvent la délicate question de l'évolution sur les prochaines années des marges de manœuvre financière des collectivités et de l'offre en matière de service public sur nos territoires.

Dans cet environnement et en prolongement de la Note de conjoncture nationale, il nous est apparu important d'apporter aux acteurs locaux un éclairage régional en soulignant l'évolution jusqu'en 2009 des grands équilibres financiers de l'ensemble des collectivités de la région Languedoc Roussillon.

A ce titre, nous pouvons notamment observer malgré une légère dégradation en 2008, un autofinancement permettant de maintenir globalement un niveau d'investissement supérieur à la moyenne nationale.

A noter tout de même qu'en 2009, les effets du plan de relance et la stabilité de l'épargne n'auront pas permis de stabiliser l'investissement en région (-5,6 % en LR, contre + 0,2 % au niveau national) .

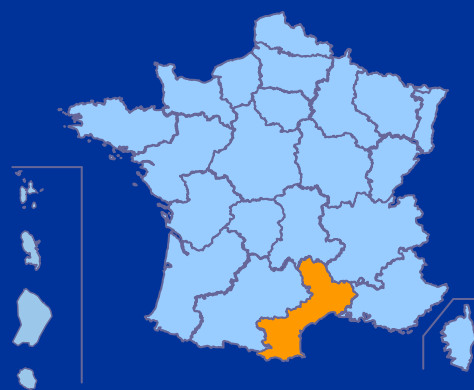
C'est dans ce contexte que les grands projets d'investissement du Languedoc Roussillon (Tramway, TCSP à Nîmes, Campus, Contournement LGV Nîmes/Montpellier, réaménagements des gares,,...) auront vocation à se réaliser afin de soutenir l'économie régionale.

Population

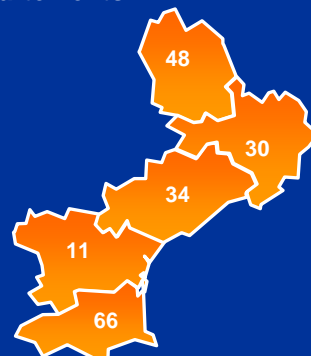
2 560 870 habitants
(4% de la population nationale)
9e rang national

Superficie

27 376 km²
9e rang national



Cinq départements



1 545 communes
130 groupements à fiscalité propre (GFP)
1 502 communes regroupées en GFP

DECEMBRE 2010

Note régionale sur les finances locales

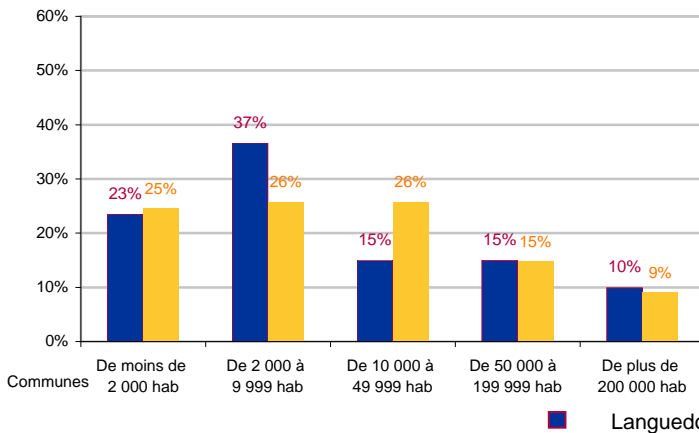
DEXIA

Environnement socio-économique

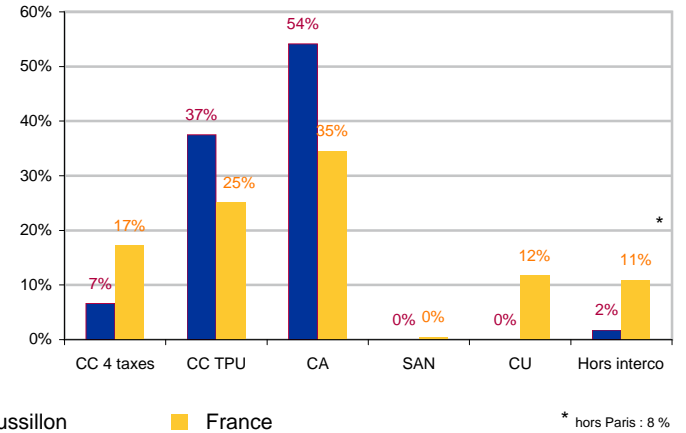
La population régionale

INSEE / DGCL (Au 1er janvier 2010)

Répartition de la population de la région Languedoc-Roussillon par strate démographique



Répartition de la population de la région Languedoc-Roussillon selon l'appartenance intercommunale

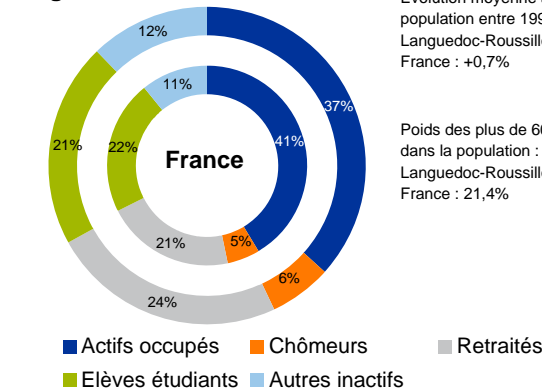


Répartition de la population par type d'activité / Revenu fiscal

INSEE

Structure de la population

Languedoc-Roussillon

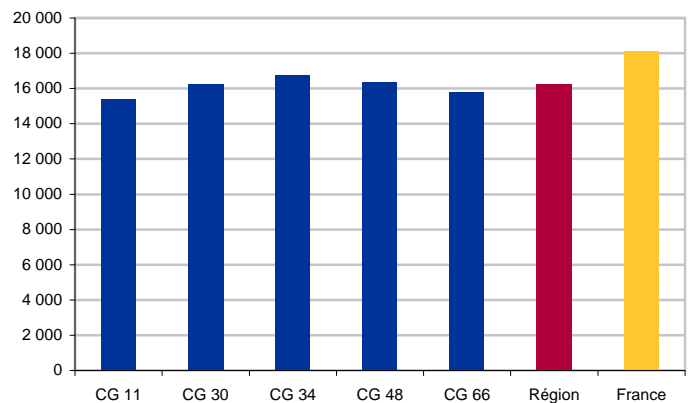


Evolution moyenne annuelle de la population entre 1999 et 2007 :
Languedoc-Roussillon : +1,4%
France : +0,7%

Poids des plus de 60 ans dans la population :
Languedoc-Roussillon : 25,2%
France : 21,4%

Revenu fiscal median

En euros par unité de consommation

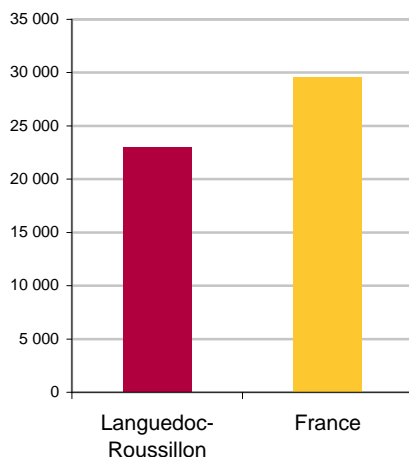


L'activité économique sur le territoire régional

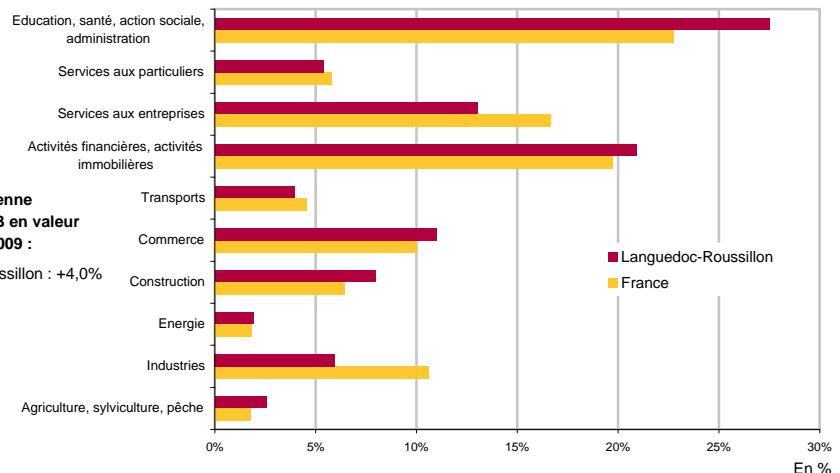
INSEE

Le produit intérieur brut

En euros par habitant



Structure de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité



Evolution moyenne annuelle du PIB en valeur entre 1999 et 2009 :
Languedoc-Roussillon : +4,0%
France : +3,4%

Année de référence : INSEE 2009

L'étude de la répartition de la population de la région par taille de communes permet de caractériser le territoire et de cibler les enjeux qui en résultent aux niveaux économique, social et patrimonial. Elle doit être rapprochée de la "couverture intercommunale" qui impacte l'offre de services publics et les besoins.

De même, une partie des défis portés par les collectivités est directement liée à la structure de la population (aide aux personnes âgées, insertion, construction de crèches ou d'établissements scolaires...).

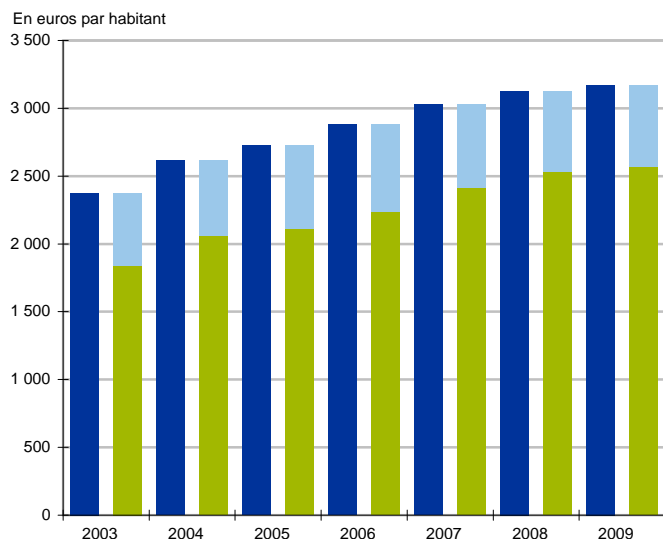
Les indications fournies par le revenu fiscal médian, le produit intérieur brut et la structure de la valeur ajoutée permettent de situer la région à travers le niveau de vie de ses habitants, la richesse qu'elle crée et les secteurs qui y sont associés.

Les finances locales régionales

Les marges d'autofinancement

INSEE / DGFIP / DEXIA

Languedoc-Roussillon

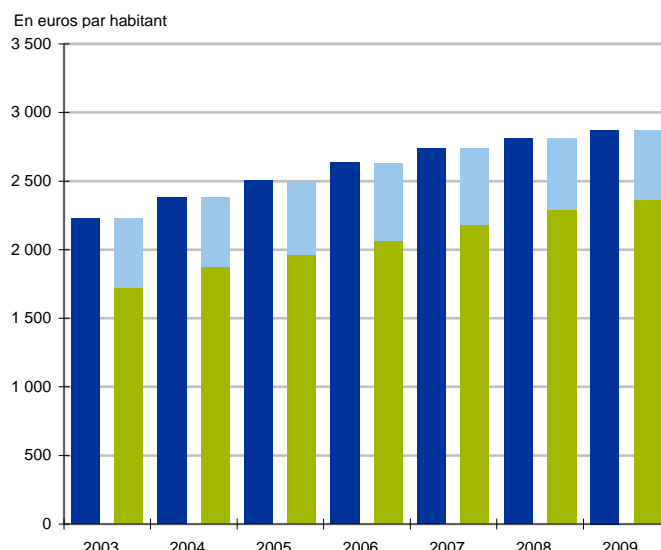


■ Recettes réelles de fonctionnement

■ Dépenses réelles de fonctionnement

■ Epargne brute

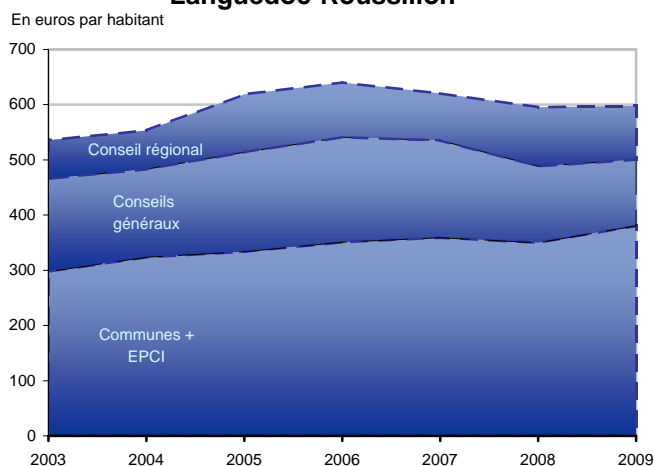
France



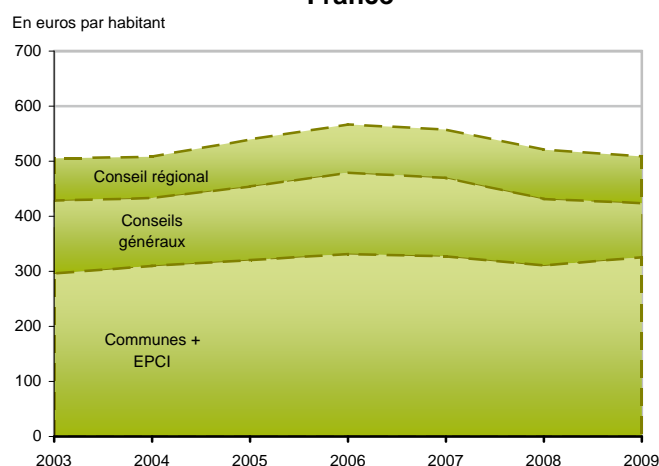
L'évolution de l'épargne brute

INSEE / DGFIP / DEXIA

Languedoc-Roussillon



France



	Epargne brute	
	Languedoc-Roussillon	France
Evolution moyenne annuelle 2003 - 2009	+3,1%	+0,8%
Evolution 2008 - 2009	+1,5%	-1,9%

Les marges d'autofinancement sont ici représentées par le calcul de l'épargne brute, excédent des recettes de fonctionnement après financement des charges de fonctionnement.

Ces marges s'élevèrent pour la région à 1 564,3 millions d'euros en 2009, soit une évolution de +1,5% par rapport à 2008.

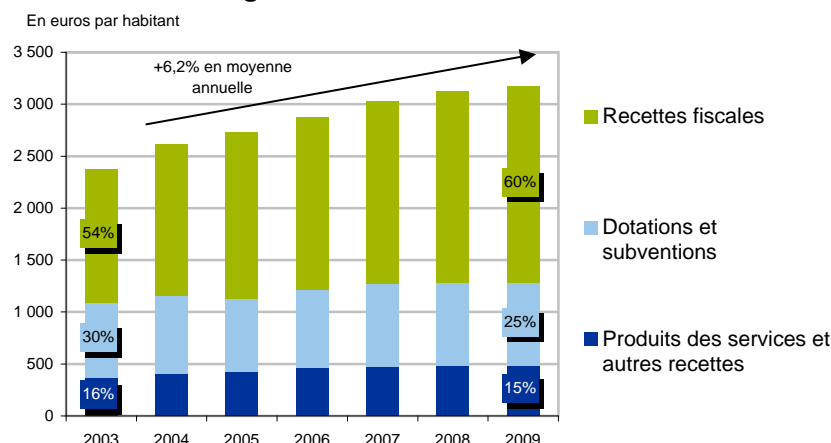
Source première du financement des remboursements de la dette et des autres dépenses d'investissement, cette épargne doit être rapprochée des ambitions des collectivités de la région en matière de politique d'investissement. Par ailleurs, son évolution découle directement de celles (contraintes ou choisies) des dépenses et recettes.

Les finances locales régionales

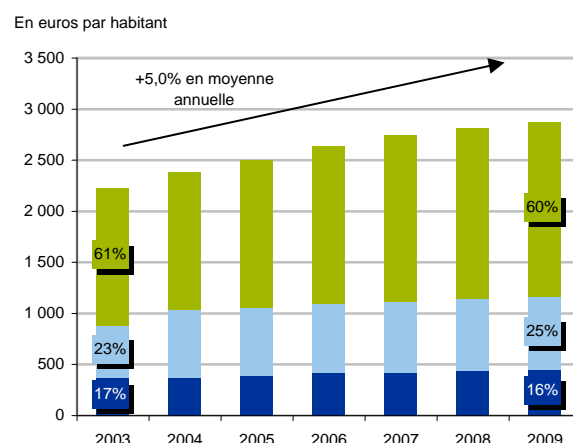
Les recettes de fonctionnement

INSEE / DGFIP / DEXIA

Languedoc-Roussillon



France



Taux de prélèvements obligatoires en 2007
(Prélèvements obligatoires / PIB régional)

Languedoc-Roussillon	7,5%
France	5,8%

Point thématique : la fiscalité en Languedoc-Roussillon

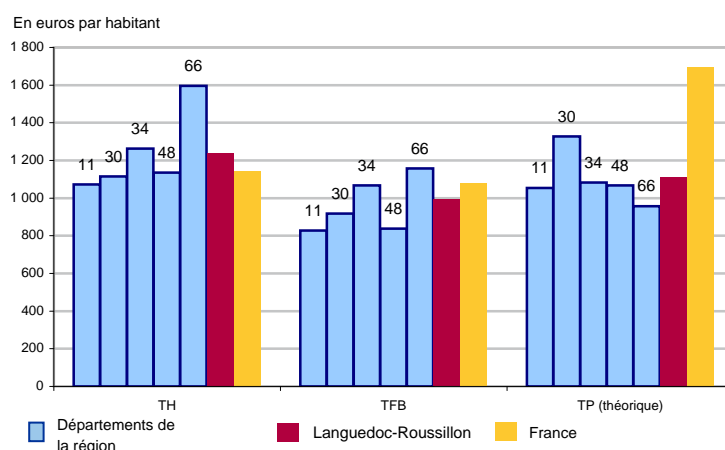
DGCL / DGFIP / DEXIA

Fiscalité en 2009 toutes taxes

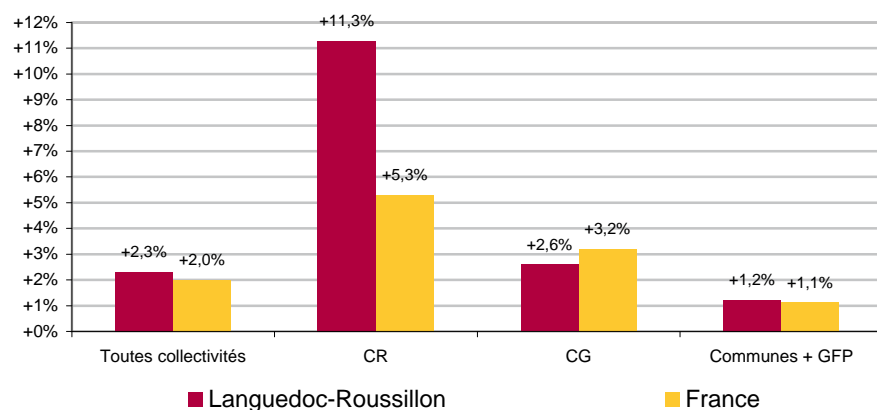
	Taux		Bases	Produit		
	Taux 2009	Evolution*	Evolution*	En M €	En €/hab	Evolution*
TH	26,29%	+5,0%	+4,1%	851	332	+9,3%
	22,42%	+3,3%	+4,0%	NS	261	+7,4%
TFB	44,43%	+4,1%	+5,0%	1 177	460	+9,4%
	31,70%	+4,5%	+4,5%	NS	354	+9,3%
TP	36,96%	+3,1%	+6,0%	1 076	420	+9,3%
	27,18%	+2,8%	+4,8%	NS	495	+7,7%
4 Taxes				3 155	1 232	+9,2%
				NS	1 124	+8,3%

* Evolution 2008 - 2009. Les données sur la TP sont avant réforme sur le plafonnement à la valeur ajoutée. Les données en italique sont celles des moyennes France

Bases d'imposition 3 taxes en 2009



Evolution moyenne annuelle des taux d'imposition sur la période 2003-2009, 4 taxes



Evolution des taux 2009 - 2010 (TH, TFB et TFNB pour les collectivités concernées)

	Région	France
Communes*	+1,0%	+1,7%
Conseils Généraux (CG)	+1,5%	+2,5%
Conseils Régionaux (CR)	+0,0%	+0,1%
Toutes collectivités*	+1,1%	+1,8%

*Estimations DEXIA

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales sont essentiellement composées des dotations et subventions (de l'Etat notamment) et de ressources fiscales. Pour la région, ces deux composantes représentent respectivement 25% et 60% des recettes. Avec la réforme fiscale qui supprime la taxe professionnelle et qui réorganise l'affectation des autres taxes directes (cf page 8) et le gel sur les trois prochaines années des dotations de l'Etat, ces deux recettes sont au cœur des préoccupations des collectivités locales.

Les collectivités locales de la région ont, en moyenne, utilisé le levier fiscal à hauteur de 1,1% en 2010 après +2,3% par an sur la période 2003-2009, à comparer aux évolutions nationales de +1,8% et +2,0%.

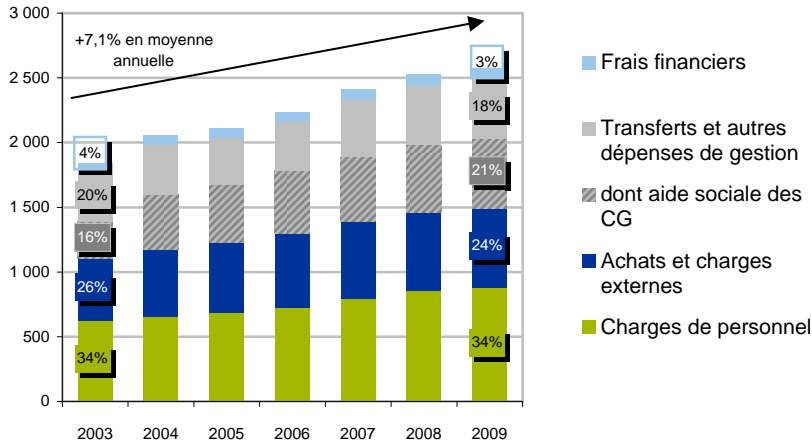
Les finances locales régionales

Les dépenses de fonctionnement

INSEE / DGFIP / DEXIA

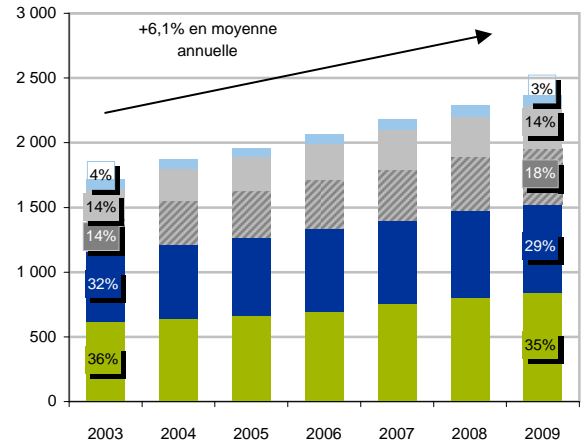
Languedoc-Roussillon

En euros par habitant



France

En euros par habitant

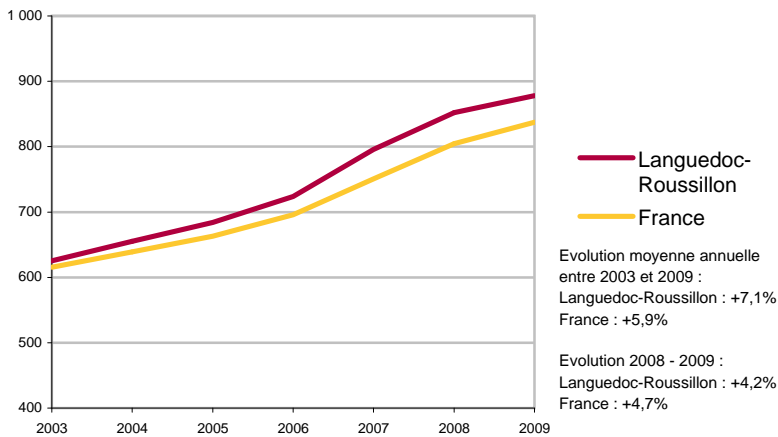


Point thématique : les charges de personnel

INSEE / DGFIP / DEXIA / DGAFP

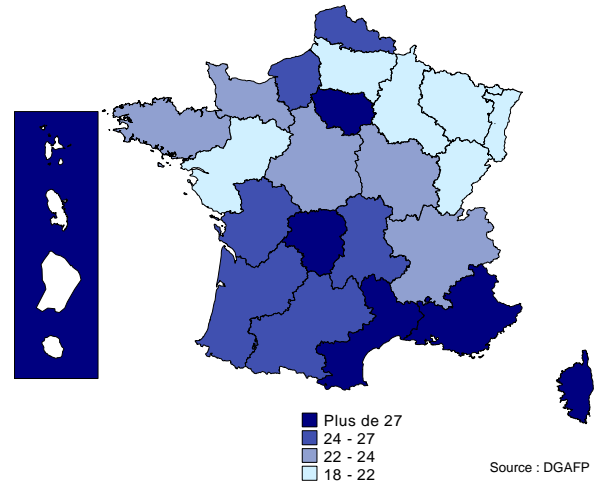
Frais de personnel

En euros par habitant



Taux d'administration

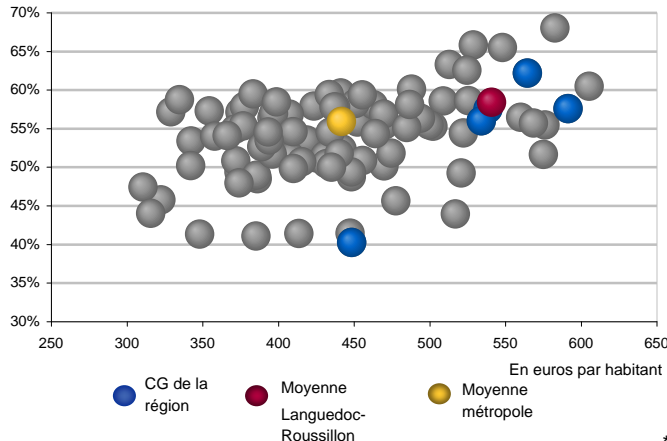
Nombre d'emplois de la fonction publique territoriale pour 1000 habitants (équivalents temps plein)



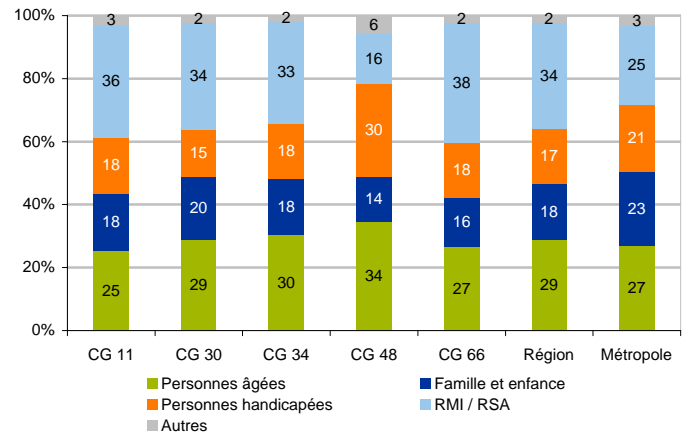
Les dépenses d'action sociale* des conseils généraux

Comptes administratifs 2009

En % des DRF



Décomposition des dépenses d'action sociale



* dépenses directes d'aide sociale calculées hors frais de personnel mais y compris les salaires des assistants familiaux

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses récurrentes des collectivités. Les plus importantes consistent en transferts et subventions diverses (39% du total, 21% étant consacrés uniquement aux dépenses d'action sociale des conseils généraux) et en dépenses de personnel (34%). Ces dernières ont évolué de +7,1% en moyenne depuis 2003 dans la région, notamment en raison du transfert de personnel né de l'acte II de la décentralisation.

Avec les contraintes constatées sur les principales recettes de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un nouveau défi que les collectivités vont devoir relever en 2011.

Les finances locales régionales

Le financement des investissements

INSEE / DGFIP / DEXIA

Le plan de relance en 2009 en Languedoc-Roussillon

DGCL

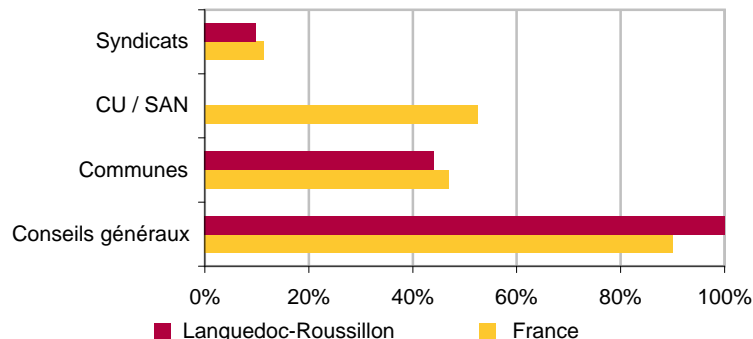
Les conventions signées

Dans le cadre du plan de relance instauré en 2009, les collectivités ayant signé une convention avec l'Etat s'engagent à dépenser un euro de plus que la moyenne 2004 - 2007 de leurs investissements et perçoivent en échange un versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur leurs dépenses N-1.

Nombre de collectivités signataires:

	Région	France
Conseil régional	1	23
Conseils généraux	5	90
Communes	680	17 183
CU / SAN	0	11
Syndicats	70	1 723
Autres	26	510
Total	782	19 540

Poids des collectivités signataires sur l'ensemble des collectivités (en %)

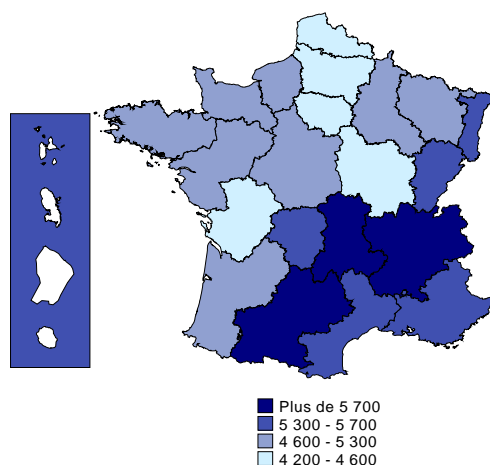


L'investissement régional

INSEE / DGFIP / DEXIA

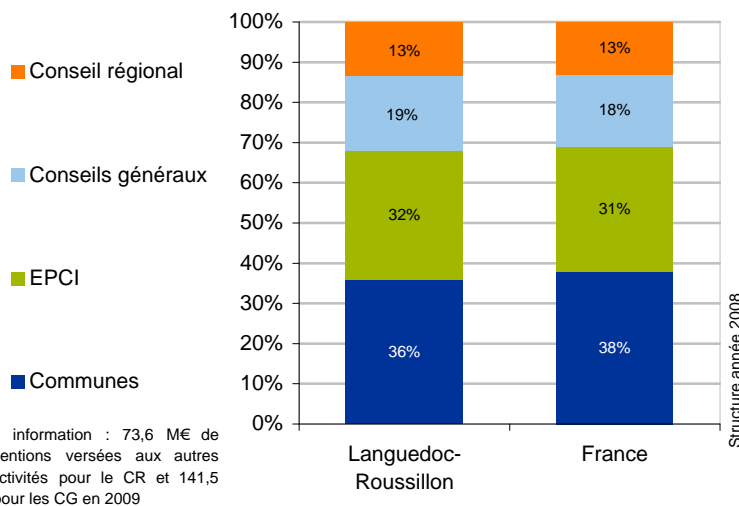
Niveau de l'investissement régional

Dépenses consolidées hors subventions versées entre collectivités
Montants cumulés de 2003 à 2009, en euros par habitant



Répartition des investissements par type de collectivités

Dépenses consolidées hors subventions versées par le CR et les CG aux autres collectivités

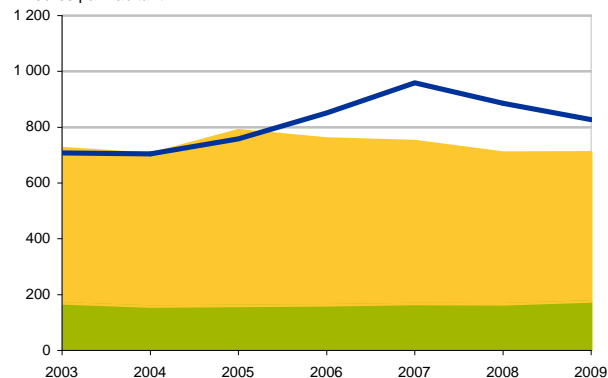


Les moyens de financement des investissements

INSEE / DGFIP / DEXIA

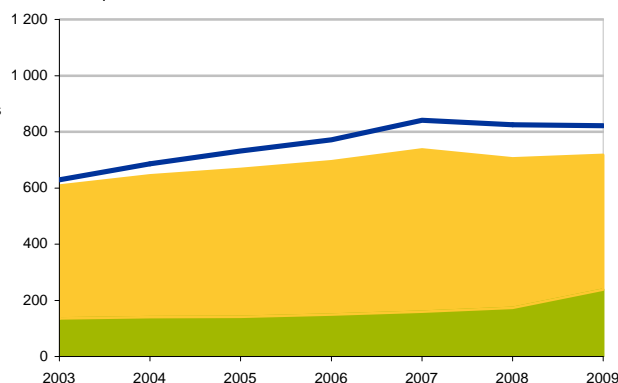
Languedoc-Roussillon

En euros par habitant



France

En euros par habitant



L'écart entre la courbe des investissements et l'ensemble des moyens de financement correspond au flux net de dette (positif ou négatif)

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont composées des dépenses d'équipement (principalement portées par les communes et leurs groupements) et des subventions versées (prises en charge majoritairement par les départements et les régions). En 2009, ces dépenses s'élèvent pour la région à 2 165 millions d'euros (828 € par habitant) et enregistrent une évolution de -5,6%. 2009 est marquée par la mise en place du plan de relance. Les collectivités locales ont activement participé à ce plan. Dans la région, 44% des communes ont signé une convention avec l'Etat. En 2009, les dépenses d'investissement sont financées dans la région à hauteur de 86% par des ressources propres et 14% par un recours à l'endettement (moyennes nationales : 87% et 13%).

Les finances locales régionales

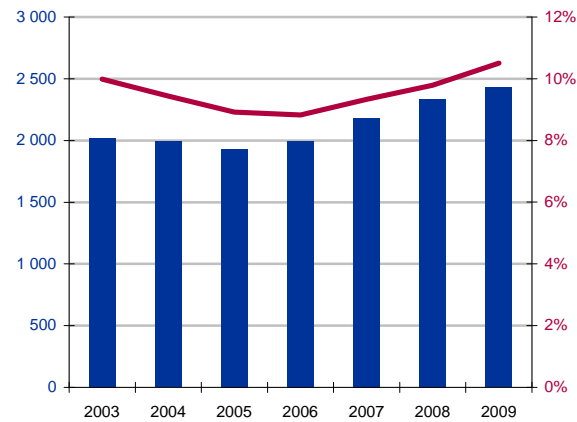
La dette

INSEE / DGFIP / DEXIA

L'encours de dette

Languedoc-Roussillon

En euros par habitant



Histogramme :
Montant de l'encours

Courbe :
Montant de l'encours / PIB

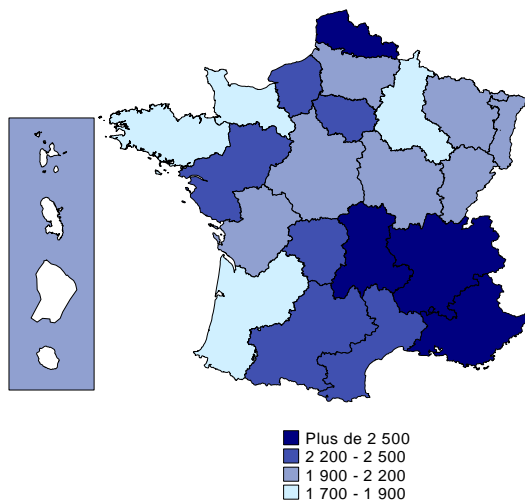
France

En euros par habitant

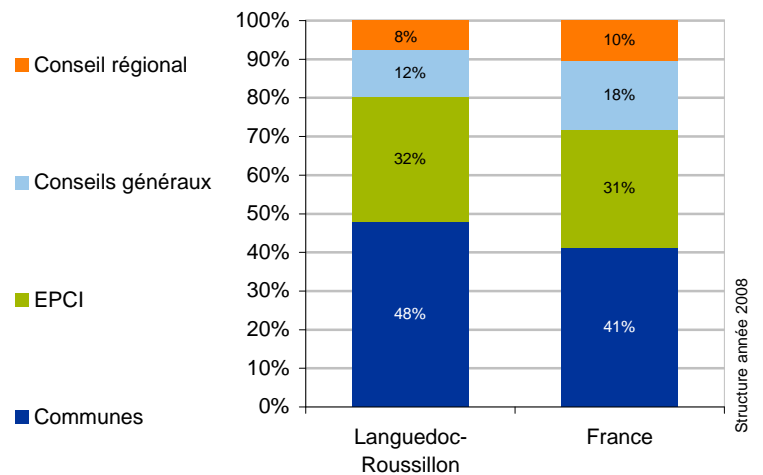


Niveau de l'encours de dette régional

En euros par habitant en 2009



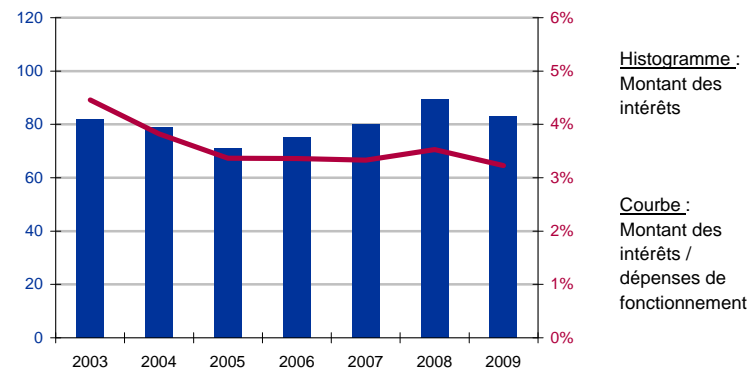
Répartition de l'encours de dette par type de collectivités



Les frais financiers

Languedoc-Roussillon

En euros par habitant

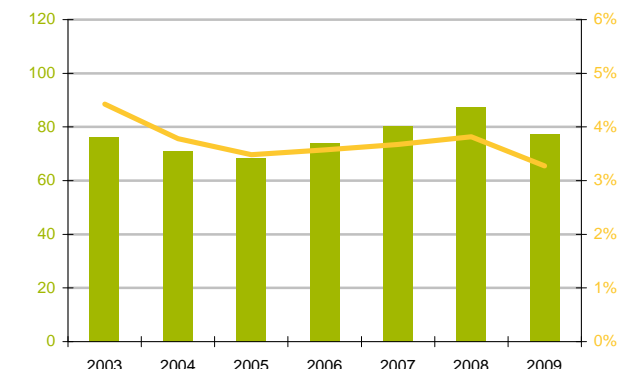


Histogramme :
Montant des intérêts

Courbe :
Montant des intérêts / dépenses de fonctionnement

France

En euros par habitant



L'encours de dette représente le stock des prêts contractés par les collectivités de la région (6 357 millions d'euros en 2009) pour financer leurs dépenses d'investissement. Arrêté au 31 décembre 2009, son montant doit être analysé à la fois en fonction de sa durée de vie moyenne et de la capacité de la collectivité à dégager les ressources de fonctionnement nécessaires à son remboursement. Le montant des frais financiers bénéficie en 2009 de taux historiquement bas. Il représente pour les collectivités de la région 3,2% des dépenses réelles de fonctionnement en 2009 contre 4,5% en 2003.

Les finances locales régionales

Infrastructures en Languedoc-Roussillon

Petite enfance	Région	France
Accueil des enfants d'âge pré-scolaire Nombre de places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années	121	111
Enseignement		
Nombre d'écoles (maternelles et primaires) publiques et privées	1 872	44 620
Nombre d'écoles pour 100 000 hab	73	70
Nombre de collèges (publics et privés)	268	6 843
Nombre de collèges pour 100 000 hab	10	11
Nombre de lycées (d'enseignement général, technologique et professionnel, y compris agricole)	168	4 962
Nombre de lycées pour 100 000 hab	7	8
Logement social		
Nombre de logements sociaux	115 214	4 414 535
Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants	45	69
Taux de logements sociaux	8%	15%

Médico-social	Région	France
Hôpitaux - Densité en lits et places pour 1 000 habitants	7,7	7,2
Etablissements d'accueil des personnes âgées Densité en places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus	109,3	136,9
Etablissements d'accueil des personnes handicapées Densité en place pour 1 000 habitants âgés de moins de 60 ans	5,4	4,9
Voirie		
Km de routes pour 1 000 hab :		
Communales	11,4	10,2
Départementales	7,3	6,1
Total	18,6	16,3
Tourisme		
Nombre d'emplacements en campings classés pour 1000 habitants	46	14
Nombre de chambres d'hôtels pour 1000 habitants	10	10

Sources et définitions : voir la méthodologie page 9

Compte simplifié 2003-2009 des collectivités en Languedoc-Roussillon

	En euros par habitant*							En M€
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2009
Dépenses de fonctionnement	1 838	2 061	2 108	2 238	2 409	2 531	2 573	6 731
Frais de personnel	625	655	684	724	796	852	878	2 297
Achats et charges externes	477	516	547	578	592	610	614	1 605
Transferts et autres dépenses de gestion	654	811	806	861	940	980	998	2 611
dont aide sociale des CG	291	428	444	480	498	517	541	1 415
Intérêts	82	79	71	75	80	89	83	217
Recettes de fonctionnement	2 374	2 614	2 726	2 878	3 029	3 127	3 171	8 295
Produits des services et autres recettes	368	410	427	464	474	483	482	1 262
Recettes fiscales	1 283	1 460	1 598	1 659	1 759	1 840	1 892	4 951
Dotations et subventions	723	745	702	755	796	803	796	2 082
Epargne brute	536	553	619	640	620	596	598	1 564
Dépenses d'investissement hors dette	708	704	759	851	959	886	828	2 165
Recettes d'investissement hors dette	168	157	159	162	166	165	175	458
Flux net de dette	-18	-1	-31	91	208	177	117	301
Encours de dette au 31 décembre	2 020	1 991	1 932	1 997	2 184	2 338	2 430	6 223

* Les populations permettant de calculer les données en euros par habitant sont les populations relatives à l'année concernée. Elles sont donc différentes d'une année à l'autre.

Les finances locales régionales

Zoom : la réforme de la taxe professionnelle

Rapport Durieux-Subrémon

La taxe professionnelle (TP) est supprimée en 2010. Elle est remplacée par la contribution économique territoriale (CET), elle-même composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur les biens immobiliers des entreprises multipliés par un taux voté par les collectivités bénéficiaires (communes et groupements). La CVAE, perçue par l'ensemble des niveaux de collectivités locales, est assise sur la valeur ajoutée des entreprises générant un chiffre d'affaires (CA) supérieur à 152 500 € multipliée par un taux unique de 1,5 %. La CET est plafonnée à hauteur de 3 % de la valeur ajoutée du contribuable. La CET devrait couvrir 69 % de l'ancienne TP perçue.

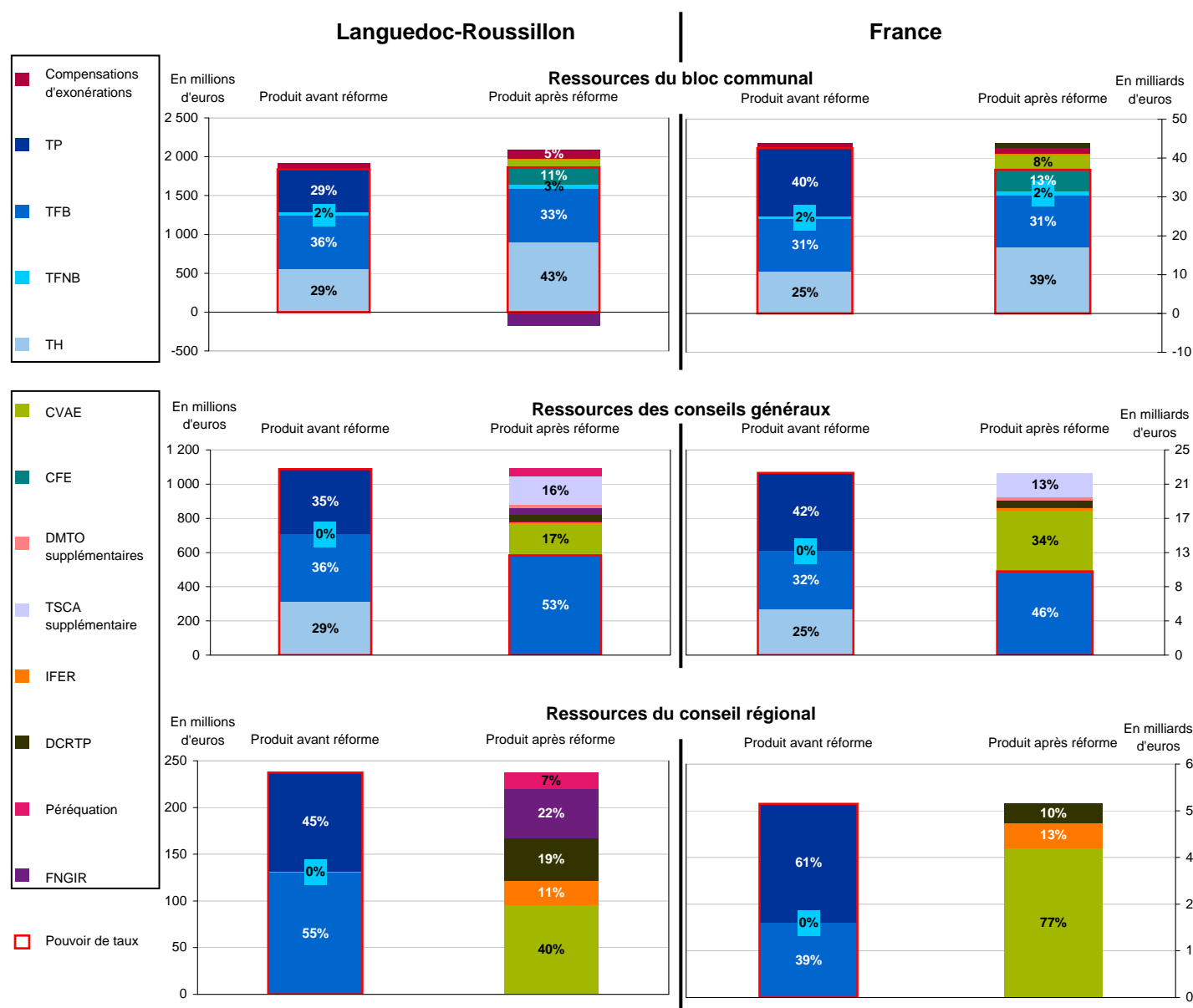
Environ 4 % de l'ancienne TP seront compensés par une Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Les collectivités locales recevront également certaines recettes de l'État (18 %) : le solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale.

Les communes et GFP perçoivent également la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom).

Ensuite, les ressources manquantes sont compensées par la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) versée par l'Etat, et les versements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) alimentés par les collectivités.

Enfin, la répartition des ressources fiscales entre niveaux de collectivités est réorganisée. À partir de 2011, les départements reçoivent la part régionale de TFPB, tandis que les communes et EPCI héritent des parts régionales et départementales de TFNB ainsi que de la part départementale de TH.

Simulations de la Mission d'évaluation des effets de la réforme de la taxe professionnelle (Rapport Durieux-Subrémon)



La réforme de la taxe professionnelle entraîne à partir de 2011 une modification du panier des ressources fiscales de chacun des niveaux de collectivités. Ainsi, le bloc communal voit sa fiscalité principalement assise sur les ménages (par exemple, la part de la TH pour les communes de la région passe de 29% avant réforme à 43% après réforme). Ensuite, le pouvoir fiscal de chacun des niveaux est diminué. Le conseil régional ne dispose pas de pouvoir de taux sur ses nouvelles recettes fiscales. Le pouvoir de taux des départements de la région porte quant à lui sur 53% des ressources fiscales contre 100% avant réforme (à noter cependant qu'environ 50% des bases de TP étaient plafonnées à hauteur de 3,5% de la valeur ajoutée, ce qui limitait déjà le pouvoir fiscal).

Méthodologie

Environnement socio-économique

L'ensemble des **données socio-économiques** provient de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (**INSEE**). Ce sont les dernières données disponibles, **parues en 2010**.

La population indiquée en première page et ses différentes répartitions sont issues du dernier recensement, à savoir celui de janvier 2010 portant sur l'année 2007.

La population utilisée pour les calculs en euros par habitant est la population légale jusqu'à 2007 et estimée pour 2008 et 2009.

Pour le revenu fiscal, l'année de référence est 2008.

Pour le **Produit Intérieur Brut** et la **valeur ajoutée par secteur d'activité**, les données sont relatives à l'année 2009 et sont parues en novembre 2010.

Données fiscales

Les données relatives à la **fiscalité en 2009 toutes taxes** sont issues des données délivrées par le Bureau des études statistiques en matière fiscale de la DGFIP (état 1389 pour l'ensemble du territoire national).

Les chiffres sur les **bases d'imposition 3 taxes en 2010, l'évolution des taux 2010/2009** pour les conseils généraux et régionaux ainsi que **l'évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2003-2009** sont calculés à partir des données statistiques de la DGCL (Guides statistiques de la fiscalité locale, Bulletins d'information statistique sur la fiscalité directe locale).

Les **évolutions des taux 202009 des communes et GFP** sont des estimations Dexia, réalisées à partir d'un échantillon de collectivités.

Les chiffres sur la **réforme de la taxe professionnelle** proviennent des simulations 2010-2015 de la Mission d'évaluation des effets de la réforme de la taxe professionnelle (Rapport Durieux-Subrémon), mises en ligne par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Données budgétaires

- **Sur la période 2003-2007**, les comptes consolidés par région des collectivités locales proviennent des "comptes régionalisés des APUL", partie collectivités locales, publiés par l'INSEE.

- **Pour l'exercice 2008**, l'exhaustivité des comptes des communes, des EPCI, des départements et des régions a été collectée (via la DGFIP ou les bases internes de Dexia). Ces comptes étant présentés en comptabilité publique, une équivalence avec la comptabilité nationale a été réalisée afin de produire des comptes régionaux sous le même format que ceux fournis par l'INSEE. Les comptes ont été consolidés en neutralisant les flux croisés entre collectivités locales (reversements de fiscalité et subventions d'équipement).

- **Pour l'exercice 2009**, les bases internes de Dexia (échantillon sur les communes et les EPCI, exhaustivité des comptes des départements et des régions) ont été utilisées et retraitées des flux croisés. Elles ont permis de dégager des tendances par région et de les appliquer aux comptes 2008. Les années 2008 et 2009 sont donc des estimations et seront révisées pour les exercices suivants.

Les lignes intérêts, flux net de dette et encours de dette sont des estimations de Dexia à partir des bases internes.

La ligne "dépenses d'aide sociale" correspond aux dépenses en matière d'action sociale des conseils généraux de la région. Ce sont les dépenses directes d'aide sociale calculées hors frais de personnel mais y compris rémunération des assistants familiaux.

Les données **France** sur l'ensemble de la période 2003-2009 sont issues du compte "collectivités locales" de la note de conjoncture sur les finances locales en France publiée par Dexia en novembre 2010.

Autres données

Le taux d'administration est issu des données du "Rapport annuel sur l'état de la fonction publique", Faits et chiffres 2009-2010, de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Les données relatives au plan de relance et collectivités signataires sont issues du bilan définitif du 22 mai 2009 publié par la DGCL.

Tableau relatif aux infrastructures

- Les informations sur l'enseignement sont issues de la base permanente des équipements de l'INSEE.

Les données sur les campings et hôtels proviennent de la Direction du Tourisme et sont fournies par l'INSEE.

En ce qui concerne les éléments sur la voirie, ils proviennent du Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Collectivités Locales

- Pour la petite enfance, les données portent sur l'année 2008 et proviennent de la base STATistique et Indicateurs de la Santé et du Social (STATISS). Le taux d'équipement est calculé comme le nombre de places d'accueil des enfants d'âge pré-scolaire (moins de 3 ans) pour 1 000 enfants étant nés au cours des 3 dernières années.

Le calcul du montant pour les DOM (et la moyenne France y compris DOM) est estimé à partir des informations disponibles pour les régions des Antilles, la Guyane et la Réunion.

- Pour les hôpitaux, la source est la base Statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE) et les données sont de 2009. Le taux d'équipement correspond au nombre de lits et places en hôpital pour 1000 habitants.

- Pour les établissements d'accueil des personnes handicapées, les informations viennent du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS). Le nombre de places disponibles est rapporté aux personnes de moins de 60 ans (pour 1000 personnes concernées).

- Les informations nécessaires au calcul du taux d'équipement pour l'accueil des personnes âgées sont tirées à la fois des bases SAE et FINESS. Les places des Unités de Soins de Longue Durée (USLD), la forme la plus médicalisée de l'accueil des personnes âgées, sont disponibles via la SAE car un USLD est forcément rattaché à un hôpital. Les places des autres établissements d'accueil des personnes âgées (maison de retraite et foyer-logement) sont disponibles à partir du fichier FINESS.

Ces données sont indiquées pour 1000 personnes de plus de 75 ans et plus.

- Les données relatives au logement social sont issues des fichiers de Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) fournis pour le calcul de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF). Le taux de logements sociaux est le rapport entre le nombre de logements sociaux et le nombre de logements soumis à la taxe d'habitation. Il correspond au nombre de logements sur la commune appartenant, au 1er janvier de l'année de valeur, aux organismes énumérés à l'article L.2334-17 du code général des collectivités territoriales. Ce nombre ne correspond pas au nombre de logements sociaux recensés dans le cadre de la loi SRU.

Lexique

Actifs occupés (source : INSEE)	Population active de 15 ans ou plus déclarant être dans une des situations suivantes : - exercer une profession, même à temps partiel ; - aider un membre de leur famille dans son travail ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.
CA / CC / CU	Communauté d'Agglomération / Communauté de Communes / Communauté Urbaine
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CG	Conseil Général
Chômeurs	Toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur",
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CR	Conseil Régional
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGAFF	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
Epargne brute	Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
GFP	Groupement à Fiscalité Propre
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
PIB	Produit Intérieur Brut
Production marchande (source : INSEE)	Production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché
Recettes fiscales (source : INSEE)	Somme des impôts directs prélevés sur les ménages et les entreprises, des impôts indirects et des cotisations de sécurité sociale
Revenu fiscal (source : INSEE)	Somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAN	Syndicat d'Agglomération Nouvelle
TaSCom	Taxe sur les Surfaces Commerciales
TFB	Taxe Foncière sur les propriétés Bâties
TFNB	Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
TH	Taxe d'Habitation
TP	Taxe Professionnelle
TPU	Taxe Professionnelle Unique (Fiscalité Professionnelle Unique)
Transferts reçus (source : INSEE)	Comprennent diverses dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement, dotation générale de décentralisation, dotation régionale d'équipement scolaire, fonds de compensation de la TVA) et d'autres organismes (fonds européens...)
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
Unité de Consommation (source : INSEE)	Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : - 1 UC pour le premier adulte du ménage ; - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



Dexia Crédit Local

Direction régionale Languedoc-Roussillon

80 Place Ernest Granier

34000 MONTPELLIER

+33 (0)4 72 13 40 50
www.dexia-creditlocal.fr